

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 20 octobre 2026

Administration générale

Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :
 - Défi sans frontières : 65 \$;
 - Club FADOQ les Joyeux vivants de Gracefield : 150 \$.

Participation – Souper-bénéfice de la Fondation Bührle

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'achat de billets afin de participer au souper-bénéfice de la Fondation Bührle, au coût total de 1200 \$ et de puiser cette somme à même le budget Événements spéciaux.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Adoption - Règles de fonctionnement des rencontres avec les personnes élues de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les Règles de fonctionnement des rencontres avec les personnes élues de la MRC, telles que présentées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoption - Trajectoire de communication de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'adopter la Trajectoire de communication – MRCVG, telle que présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 - De prévoir que cette trajectoire de communication s'applique aux personnes élues de la MRC, aux directions générales des municipalités locales ainsi qu'aux membres de la direction et aux employés de la MRC, conformément aux modalités et exceptions qui y sont prévues.

Adoption – Règlement 2026-426 – Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-426 « Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente ».

Adoption – Règlement 2026-429 – Modifiant le Règlement 2026-425 « Décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires pour les fins de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et déléguant à des fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence et abrogeant toute réglementation antérieure à cet effet »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2026-429.

Octroi d'une délégation spéciale du pouvoir d'autoriser des dépenses et des modifications contractuelles – Projet d'agrandissement du siège social de la MRC – Contrat no 260605

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'autoriser expressément madame Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire du projet d'agrandissement du siège social, à approuver, dans le cadre de l'administration du contrat no 260605, les travaux supplémentaires, avenants et modifications contractuelles nécessaires à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif maximal de 200 000 \$, avant taxes, conformément à l'article 9.1 d) du Règlement sur la gestion contractuelle no 2026-426 et à l'article 6.3.1 du Règlement de suivi et de contrôle budgétaire no 2026-425, tel que modifié;
 - De préciser que cette délégation est accordée exclusivement pour le projet d'agrandissement du siège social de la MRC et l'administration du contrat no 260605 et qu'elle ne peut être exercée à l'égard d'aucun autre projet ou contrat.

Modification à la résolution 2025-R-AG408 « Désignation à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Guichet unique des transports collectif et adapté de la VG (GUTACVG) »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2025-R-AG408 afin de désigner monsieur le conseiller Neil Gagnon, monsieur le conseiller Pierre Côté, monsieur le conseiller

Robert Berniquez, monsieur le conseiller Marc Beaudoin et monsieur le conseiller Denis Marcoux à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Guichet unique des transports collectif et adapté de la VG (GUTACVG).

Approbation d'un avenant au contrat de travail de la directrice générale, greffière-trésorière et directrice des ressources humaines de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Révision des conditions salariales

- Il est résolu :
 - D'approuver les conditions salariales révisées applicables à la directrice générale, greffière-trésorière et directrice des ressources humaines de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 - D'approuver l'avenant à son contrat de travail visant à remplacer les dispositions de l'article 8 « Salaire » afin d'y intégrer les nouvelles conditions salariales applicables;
 - De préciser que toutes les autres dispositions du contrat de travail demeurent inchangées et conservent leur plein effet;
 - D'autoriser la préfète à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ledit avenant ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Conseil

Représentations provinciales et fédérales – Révision des Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI), des Loyers médians du marché (LMM) et du classement des municipalités de la MRC

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De mandater la préfecture pour effectuer des représentations auprès des ministres responsables de l'habitation du Québec et du Canada, de la SHQ, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et des parlementaires représentant le territoire, relativement aux demandes suivantes, et d'en rendre compte au Conseil;
 - De demander une révision à la hausse des PRBI applicables aux municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en tenant compte des conditions locales de logement, de la capacité de payer des ménages et des réalités du milieu rural, notamment les coûts de transport et d'accès aux services soulevés par l'organisme;
 - De demander à la SHQ et à la SCHL de préciser par écrit les critères et les données servant au classement rural ou hors marché, notamment le rôle de la population et des caractéristiques du marché locatif, puis de réévaluer le classement des municipalités de la MRC, dont Gracefield, et de procéder aux ajustements justifiés, y compris un classement hors marché lorsque les critères applicables le permettent;

- De demander un réexamen des LMM applicables au territoire et de leur méthode d'établissement, coordonné avec la révision des PRBI et l'accès au PSLQ, en évaluant les effets sur la viabilité des projets et sur les loyers des ménages, particulièrement ceux qui ne bénéficient pas d'un supplément au loyer;
- De demander à la SHQ, avec les autorités fédérales concernées au besoin, une mesure transitoire pour les Habitations au Cœur de la Vallée, notamment un mécanisme d'exception pour les ménages dont le dépassement du PRBI rural constitue le seul obstacle à l'admissibilité au PSLQ, en portant une attention particulière aux besoins de logements adaptés;
- De demander une confirmation écrite de l'application au PSLQ de la disposition particulière prévue dans la grille des PRBI pour certains ménages d'ainés dont les seules sources de revenus sont la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et la rente de retraite du Régime de rentes du Québec;
- De solliciter une rencontre de travail avec la SHQ et la SCHL, en collaboration avec l'organisme, l'office d'habitation et le groupe de ressources techniques concernés, afin de convenir des suites à donner et d'obtenir une réponse écrite accompagnée d'un échéancier;
- De transmettre la présente résolution aux ministres et parlementaires concernés, à la SHQ, à la SCHL et aux partenaires du projet, ainsi qu'aux municipalités membres et aux autres MRC de l'Outaouais en les invitant à faire connaître leur position sur cette démarche.

Demande aux gouvernements du Québec et du Canada – Mise en place de mesures adaptées de soutien aux travailleurs forestiers lors de fermetures prolongées d'usines

- Il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au gouvernement du Canada de mettre en place des mesures particulières d'assurance-emploi adaptées aux travailleurs de l'industrie forestière touchés par des fermetures prolongées d'usines, notamment par la prolongation de la durée des prestations ou par l'instauration de mécanismes exceptionnels de soutien du revenu;
 - De demander au gouvernement du Québec de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de développer des programmes complémentaires de soutien financier, de maintien en emploi, de formation et de rétention de la main-d'œuvre qualifiée dans les régions forestières;
 - De demander au gouvernement du Québec de considérer, dans l'application des règles relatives aux garanties d'approvisionnement, les conséquences des fermetures prolongées d'usines sur les perspectives de relance industrielle et sur le maintien de la main-d'œuvre qualifiée en région;
 - De souligner que le maintien d'un bassin de travailleurs qualifiés constitue une condition essentielle pour favoriser l'intérêt d'éventuels investisseurs et assurer la reprise des activités des usines forestières.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 septembre au 20 octobre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2026, totalisant un montant de 805 672.85\$.

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 septembre au 20 octobre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2026 totalisant un montant de 435 158.32 \$.

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 octobre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 octobre 2026 totalisant un montant de 273 897.49 \$.

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 16 septembre au 20 octobre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2026, totalisant un montant de 13 944.16\$.

Adoption de la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 20 octobre 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des contrats octroyés par les responsables d'activités budgétaires au 20 octobre 2026 totalisant un montant de 37 050.20 \$.

Gestion de projet

Autorisation de signature - Servitude de vue relative à l'aménagement d'une salle de réunion au kiosque touristique de la MRC à Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, Directrice générale, à signer tout document relatif aux requêtes de servitudes pour le kiosque touristique de la MRC situé à Maniwaki.

Modification de la résolution 2025-R-AG026 – Autorisation de signature – Servitudes relatives au projet d'agrandissement du siège social de la MRC à Gracefield

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De modifier la résolution 2025-R-AG026 afin d'élargir la portée de l'autorisation de signature aux servitudes décrites ci-dessus, ainsi qu'à toute autre servitude pouvant être requise dans le cadre du projet d'agrandissement du siège social de la MRC à Gracefield;

- D'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, directrice générale, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tout acte notarié, convention, requête ou autre document nécessaire à la constitution, à la modification ou à la régularisation des servitudes précitées, ainsi que de toute autre servitude requise dans le cadre de ce projet, sans qu'une nouvelle autorisation du Conseil soit nécessaire.

Environnement

Octroi du contrat 260918 « Service de tri et de valorisation de débris de construction, rénovation et démolition (écocentre Nord et écocentre Sud) »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 260918 « Service de tri et de valorisation de débris de construction, rénovation et démolition (écocentre Nord et écocentre Sud) » à WRP Canada inc. au montant soumis.

Autorisation de signature – Entente de service avec la firme SSG Coop pour l'accompagnement à la préparation du plan climat

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche ainsi que la directrice générale, Mme Joanie Courchaine, à signer une entente avec la firme « Coop SSG » moyennant une banque de 200 heures ainsi que des frais de déplacement pour la somme totale de 38 000 \$ pour l'accompagnement du plan climat.

Aménagement et développement

Appui à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) – Accès aux plans d'eau – Demande de limiter la privatisation des plans d'eau tout en préservant la nécessité du rinçage des embarcations nautiques

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'appuyer la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) dans sa démarche visant à documenter les enjeux liés à l'accès aux plans d'eau et à favoriser la recherche de solutions permettant d'en maintenir un accès public, équitable et durable;
 - De demander aux gouvernements et aux instances concernées de favoriser des mesures permettant de limiter la privatisation et les restrictions indues d'accès aux plans d'eau, tout en tenant compte des réalités et responsabilités municipales;
 - De réaffirmer l'importance de concilier l'accessibilité aux plans d'eau avec leur protection, notamment en maintenant les mesures nécessaires pour prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes, dont le lavage des embarcations, et en favorisant l'accessibilité aux infrastructures permettant de s'y conformer.

Avis de motion – Règlement 2026-430 « Établissant un programme d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier privé dans la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Louis-André Hubert qu'un règlement portant le numéro 2026-430 et le titre « Établissant un programme d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier privé dans la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Appui à la résolution 2026-09-169 de la municipalité de Low – Pour déclarer l'opposition du Canton de Low à l'exploration et à l'exploitation minières sur son territoire et demandant l'exercice des pouvoirs d'intérêt public prévus à la Loi sur les mines

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la municipalité de Low dans sa démarche et son opposition exprimées par sa résolution 2026-09-169.

Opposition aux projets d'aires protégées proposés par Kitigan Zibi Anishinabeg sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'exprimer son opposition, dans leur configuration actuelle, aux projets d'aires protégées proposés par Kitigan Zibi Anishinabeg sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
 - De demander au gouvernement du Québec, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de prendre pleinement en considération, dans l'analyse de ces propositions, les impacts cumulatifs de nouvelles aires protégées sur l'accès à la ressource forestière, l'avenir de l'industrie forestière régionale, l'accès public au territoire ainsi que les activités récréotouristiques et économiques qui en dépendent;
 - De demander au MELCCFP et au MRNF qu'aucune décision concernant la mise en réserve ou l'établissement de nouvelles aires protégées sur le territoire de la MRC ne soit prise sans que les préoccupations, les enjeux et les recommandations exprimés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aient été pleinement considérés dans le cadre du processus de concertation régionale.

Adoption du rapport d'activités touristiques - Réseau des lieux d'accueil touristique - Saison estivale 2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport d'activités touristiques du réseau des lieux d'accueil touristique de la saison estivale 2026.

Demande à Santé Québec Outaouais – Mise sur pause du processus d'appel d'offres en matière de transport adapté pour l'Outaouais, spécifiquement au profit des usagers de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - De demander au Secrétariat du Conseil du trésor, au Centre d'acquisitions gouvernementales et à Santé Québec, selon leurs responsabilités respectives, de reporter le processus d'appel d'offres en matière de transport adapté visant notamment les usagers de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, pour une période permettant au Comité territorial santé de constituer un comité de travail et de formuler des recommandations adaptées aux réalités du territoire, et ce, avant la poursuite dudit processus;
 - De demander que ce comité de travail, constitué sous l'égide du Comité territorial santé de la Vallée-de-la-Gatineau et réunissant les représentants du milieu et les partenaires concernés, puisse notamment examiner les besoins particuliers des usagers, les exigences de prestation de services, les caractéristiques du marché régional et les modalités d'approvisionnement susceptibles de favoriser la participation des entreprises locales et régionales;
 - De demander que les recommandations formulées par ce comité de travail soient analysées et prises en considération par les instances responsables avant la relance ou la poursuite du processus d'appel d'offres;
 - D'interpeller le Secrétariat du Conseil du trésor et le Centre d'acquisitions gouvernementales afin qu'ils examinent, en collaboration avec Santé Québec et les représentants des territoires ruraux, les leviers et les marges de manœuvre disponibles en matière d'approvisionnement public pour favoriser la participation des PME régionales aux marchés publics, dans le respect des lois et règlements applicables;
 - De demander que cette réflexion porte notamment sur la consultation du marché en amont des appels d'offres, l'adaptation des exigences aux réalités territoriales, l'accessibilité des marchés publics aux PME, la connaissance des capacités des fournisseurs régionaux ainsi que les possibilités de découpage des contrats en lots lorsque cette approche est appropriée;
 - De solliciter la collaboration de Santé Québec et de Santé Québec Outaouais à titre de partenaires dans la recherche de solutions permettant de concilier la qualité, la sécurité et la continuité des services avec les objectifs de vitalité économique et de développement régional;
 - De réaffirmer l'importance de considérer l'approvisionnement public comme un levier de développement économique des territoires, particulièrement dans les régions rurales, tout en assurant le respect des principes de concurrence, d'équité, de transparence et de saine gestion des fonds publics;
 - De transmettre la présente résolution à la présidence du Conseil du trésor, au Secrétariat du Conseil du trésor, à la direction générale du Centre d'acquisitions gouvernementales, à la présidence et direction générale de Santé Québec, à la direction de Santé Québec Outaouais, à la Direction des services techniques et de la logistique de Santé Québec Outaouais, aux membres du Comité territorial santé de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Désengagement de fonds - Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 3, 26-1134 Municipalité de Cayamant - Terrain de balle

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de désengager la somme de 35 000 \$ prévue au dossier 26-1134.

Avis de motion – Règlement 2026-431 « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments dans les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau »

- Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Samuel Malette qu'un règlement portant le numéro 2026-431 et le titre « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments dans les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Avis de conformité du Règlement 2026-004 modifiant le règlement de lotissement 04-93 et du Règlement 2026-005 modifiant le règlement de zonage 02-93 de la municipalité de Low

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver la conformité du Règlement 2026-004 modifiant le règlement de lotissement 04-93 et du Règlement 2026-005 modifiant le règlement de zonage 02-93 de la municipalité de Low, en lien avec le schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2021-356;
 - D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à émettre les certificats de conformité, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Affectation aux surplus accumulés des territoires non-organisés (TNO) de la MRCVG – Aménagement du dépotoir Notakim

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'affecter un montant de 4 900 \$, taxes en sus, aux surplus accumulés des TNO de la MRCVG, montant utilisé pour l'aménagement d'une nouvelle tranchée au dépotoir Notakim.

Autorisation de signature – Entente sectorielle de développement du réseau cyclable de l'Outaouais 2026-2030

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - D'approuver l'Entente sectorielle de développement du réseau cyclable de l'Outaouais 2026-2030, telle que soumise au Conseil;
 - D'autoriser la préfète, madame Chantal Lamarche, à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

- De confirmer la participation financière de la MRC à cette entente, pour une somme maximale de 12 000 \$, répartie à raison de 4 000 \$ par année pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, à même les sommes disponibles au volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR), conformément aux modalités prévues à l'entente;
- De transmettre copie de la présente résolution à Tourisme Outaouais ainsi qu'aux partenaires concernés.

Loisirs et culture

Participation financière – Production d'un court-métrage par Cinéâtre VG

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de participer financièrement au projet de court-métrage portant sur les effets de l'intimidation au montant de 2 000 \$ et de puiser ces sommes à même l'enveloppe 2027 du FRR volet 2.

Autorisation – Demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et autoriser Madame Joanie Courchaine, directrice générale, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mercredi 25 novembre 2026.

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.